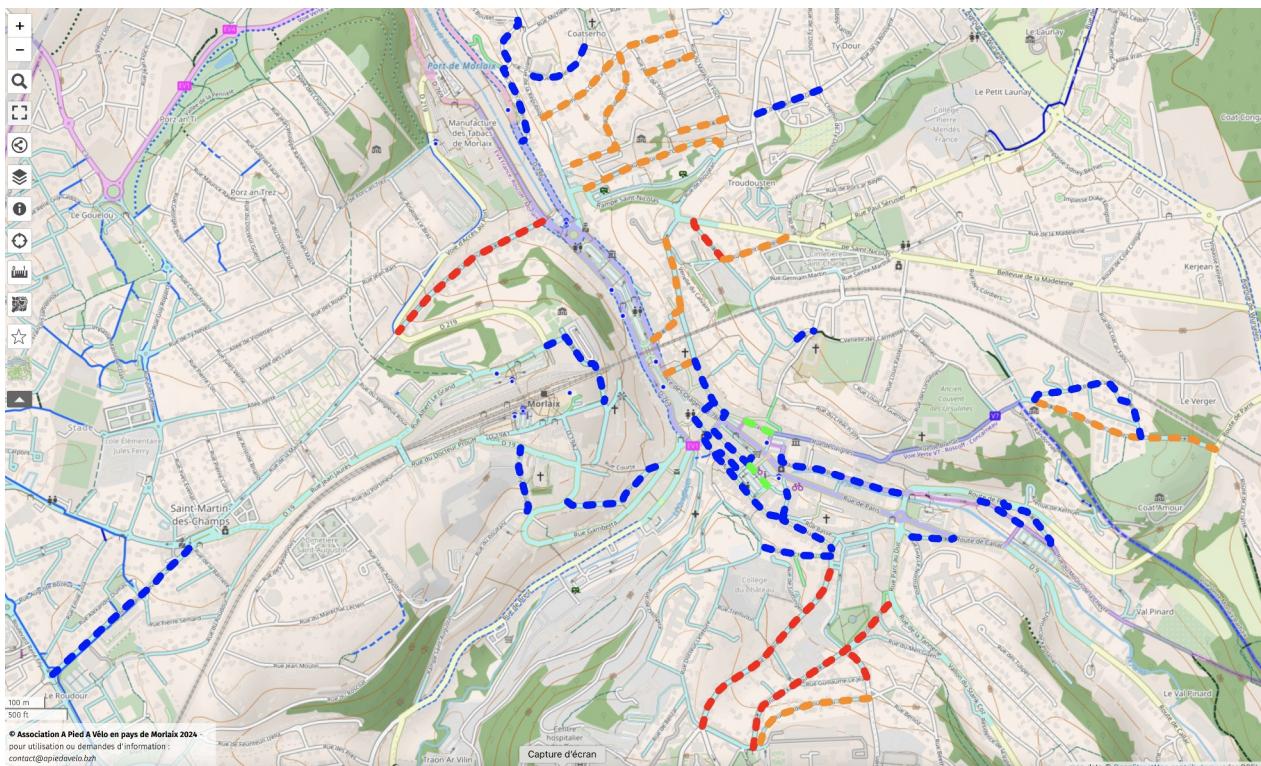




PROPOSITIONS DE MISES EN DOUBLE SENS CYCLABLE

en accompagnement du projet municipal
« MORLAIX VILLE 30 »

document de travail simplifié - version du 16 février 2025



Copyright A Pied A Vélo en pays de Morlaix 2025

<http://u.osmfr.org/m/1132697/>

1 – Contexte général

L'association A Pied A Vélo en pays de Morlaix demande aux municipalités du pays de Morlaix, au sujet des Doubles Sens Cyclables, une mise en conformité avec le [Décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière](#) ainsi qu'avec le [Décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement](#) et enfin la [LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités](#).

Article R. 110-2 du code de la route :

« zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

Article R412-28-1 du code de la route :

« Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/ h, les chaussées sont à double sens pour les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, de cyclomobiles légers et les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police. »

Pour accompagner cette demande, un état des lieux des sens interdits a été réalisé, avec des propositions de phasage de mise en DSC sur la commune (+ quelques DSC concernant Plourin-lès-Morlaix et St Martin des Champs, ici listés car faisant partie d'un itinéraire cyclable d'intérêt).

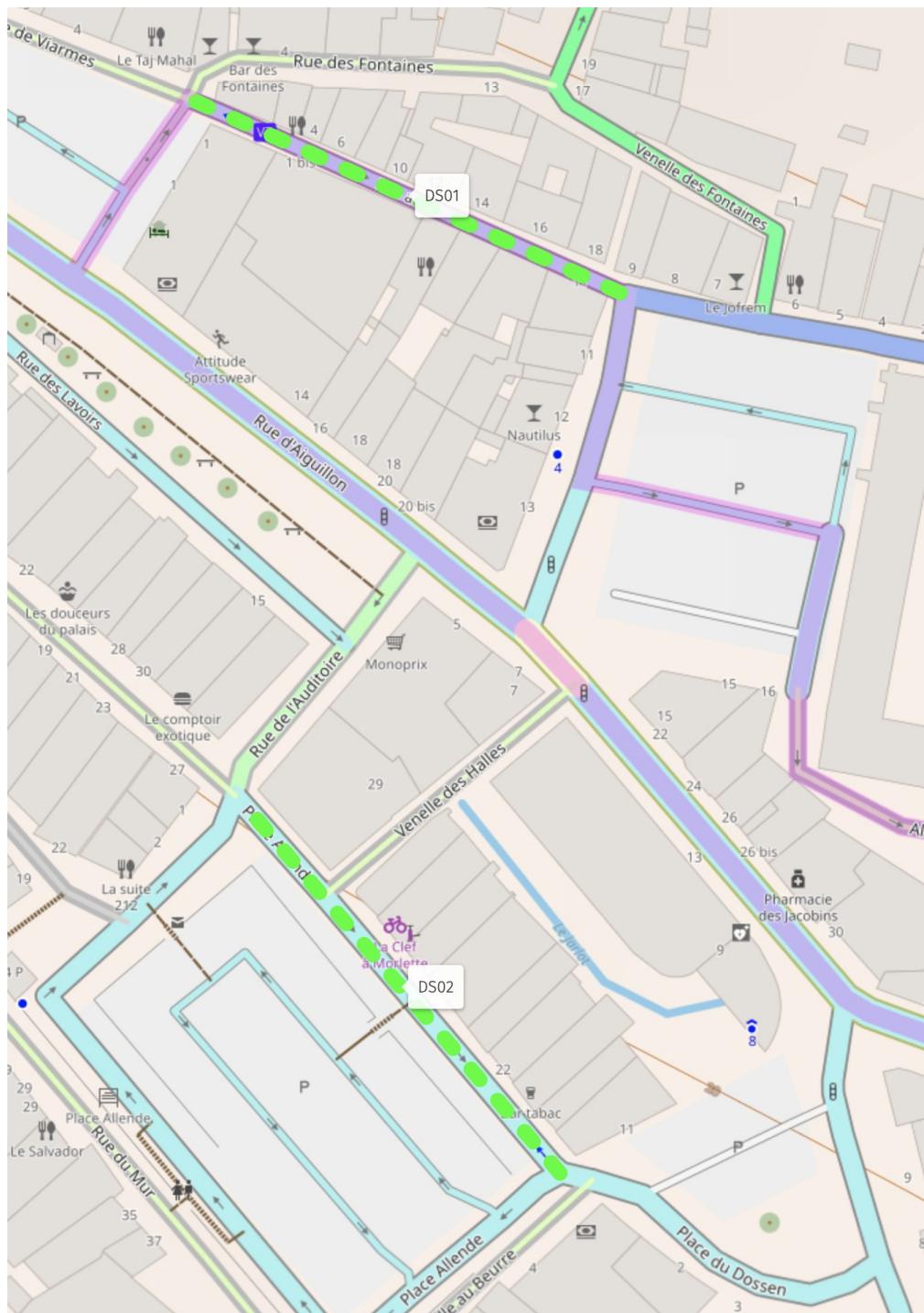
A retenir en résumé, les positions de l'association :

- afin de garantir une bonne compréhension des DSC, nous recommandons, en plus de la signalisation verticale du double sens cyclable (panonceau M9v2 (sauf vélos) en dessous du panneau « sens interdit B1 »), de systématiser les panneaux d'indication signalant la présence de cyclistes en sens inverse (C24a et C24c)
- la mise en DSC sur l'ensemble de la ville pourrait se faire en deux phases ici décrites ; il convient de **mettre en DSC un nombre assez important de rues dès la « première vague »** de mise en conformité, afin que les utilisateurs de véhicules motorisés (et les piétons et cyclistes) rencontrent régulièrement ces situations, qui ne doivent pas relever d'une exception, voire d'une anomalie. A ce jour, le seul DSC instauré à Morlaix sur une rue circulée (parking Allende) n'est pas compris, non plus par les forces de police
- une communication importante doit accompagner la mise en DSC, en même temps que la communication autour de la généralisation de la ville à 30 km/h (sauf exceptions), que nous saluons d'avance

2 – Doubles Sens Cyclables existants en 2025 (140m)

La liste des DSC ici indiqués correspondent à l'existant sur Morlaix au 01/02/2025 (cf. données du SIG des services techniques)

Code APAV	Longueur en mètres	Description
DS01	70	Rue Au Fil Sur ex-itinéraire EV1 / V7 Roscoff-Concarneau
DS02	70	Parking Allende , côté des numéros pairs

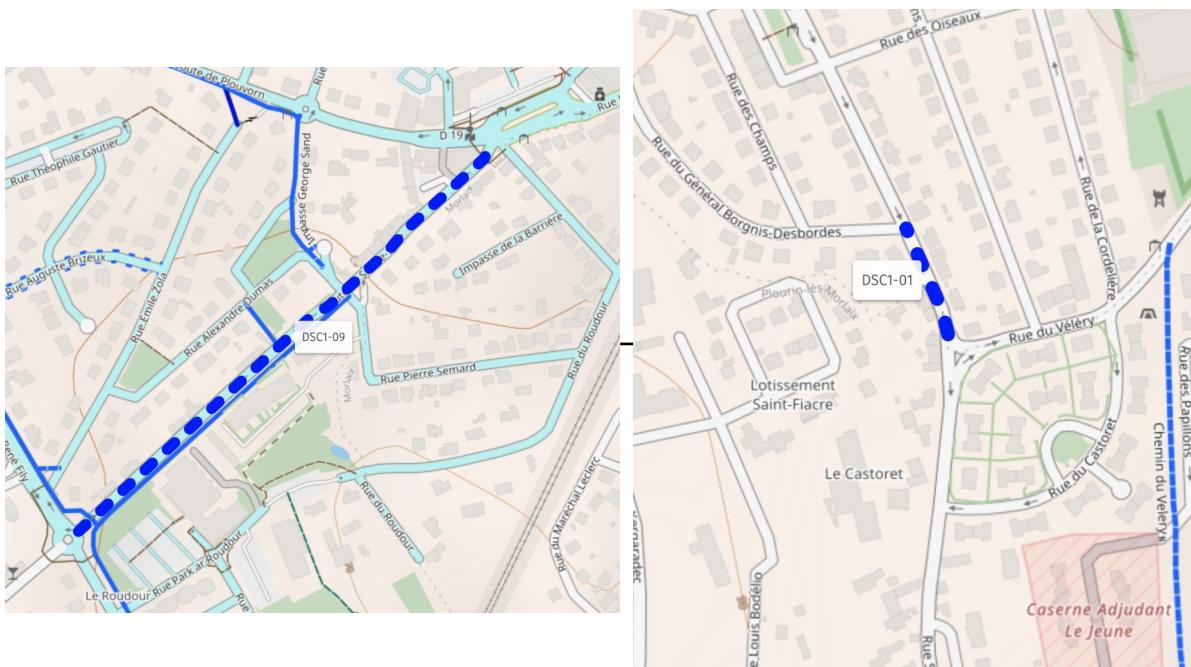
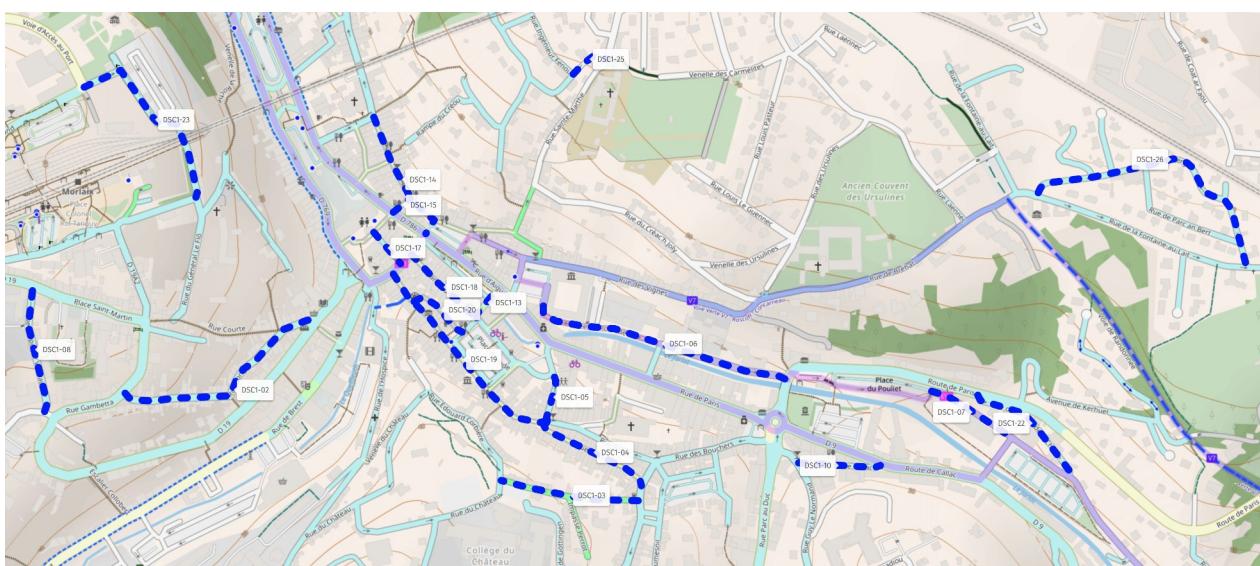
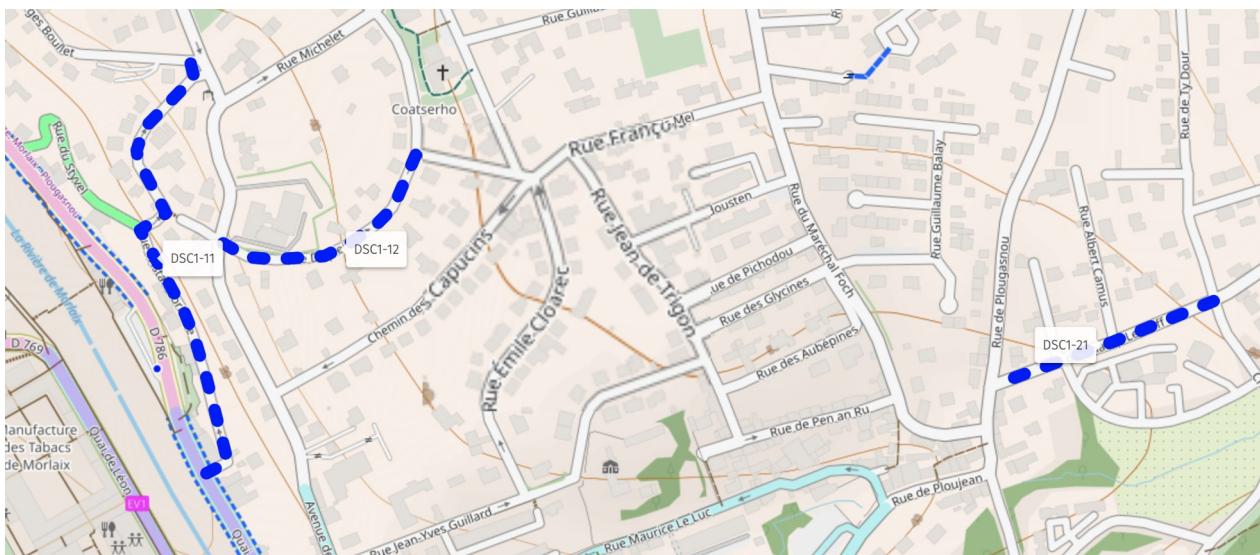


3 - Doubles Sens Cyclables à instaurer phase 1 (4095m)

La liste des DSC ici indiqués correspond à la proposition APAV, coordonnée avec la proposition de Réseau Vélo Idéal « ItiVéloMorlaix » de 2025 : la mise en oeuvre de ces DSC s'impose car faisant partie d'un réseau prioritaire - y compris certains DSC hors réseau mais d'intérêt majeur.

Code APAV	Longueur en mètres	Description
DSC1-01	80	Rue St Fiacre (Plourin-les-Morlaix) Sur itinéraire « ligne 7 » du réseau itiVéloMorlaix
DSC1-02	280	Rue Longue Sur itinéraire « ligne 7 » du réseau itiVéloMorlaix
DSC1-03	170	Rue du Château (par ailleurs, le sens interdit "sauf Riverains" n'est pas respecté ni contrôlé, de nombreux enfants et ados sont mis en danger tous les jours)
DSC1-04	150	Rue Haute DSC projeté par services techniques nov2023
DSC1-05	55	Venelle des Archers Etroit mais trajet d'intérêt pour accès au collège du Chateau
DSC1-06	310	Allée du Poan Ben Sur itinéraires « ligne 3 » et « ligne 6 » du réseau itiVéloMorlaix 310 mètres, y compris la portion entre parking des Jacobins et rue du Palais Aire Piétonne d'octobre à mi-décembre 2024, fermée à la circulation motorisée par vote citoyen puis Zone de Rencontre depuis janvier 2025 DSC projeté par services techniques nov2023
DSC1-07	110	Parking du Poulet (le long du centre des finances publiques, côté nord) Sur itinéraire « ligne 3 » du réseau itiVéloMorlaix Les flux vont évoluer avec l'aménagement de la route de Paris et la Zone de Rencontre du bas de la Route de Paris DSC projeté par services techniques nov2023
DSC1-08	150	Rue Hippolyte Violeau Intérêt : accès à la gare sans passer par Gambetta
DSC1-09	450	Route de Ste Sèvre (St Martin des Champs) Sur itinéraire « ligne 6 » du réseau itiVéloMorlaix
DSC1-10	100	Petite Rue de Callac Intérêt : éviter le rond-point Traoulen
DSC1-11	350	Rue Tristan Corbière Sur itinéraire « ligne 3 » du réseau itiVéloMorlaix Coude à bien protéger
DSC1-12	175	Rue Dupleix Usage du DSC déjà établi
DSC1-13	45	Rue de l'Auditoire Intérêt : continuité DSC existant parking Allende ; de plus, il s'agit d'une Zone de Rencontre, très mal indiquée et sans panneau de sortie de zone DSC projeté par services techniques nov2023

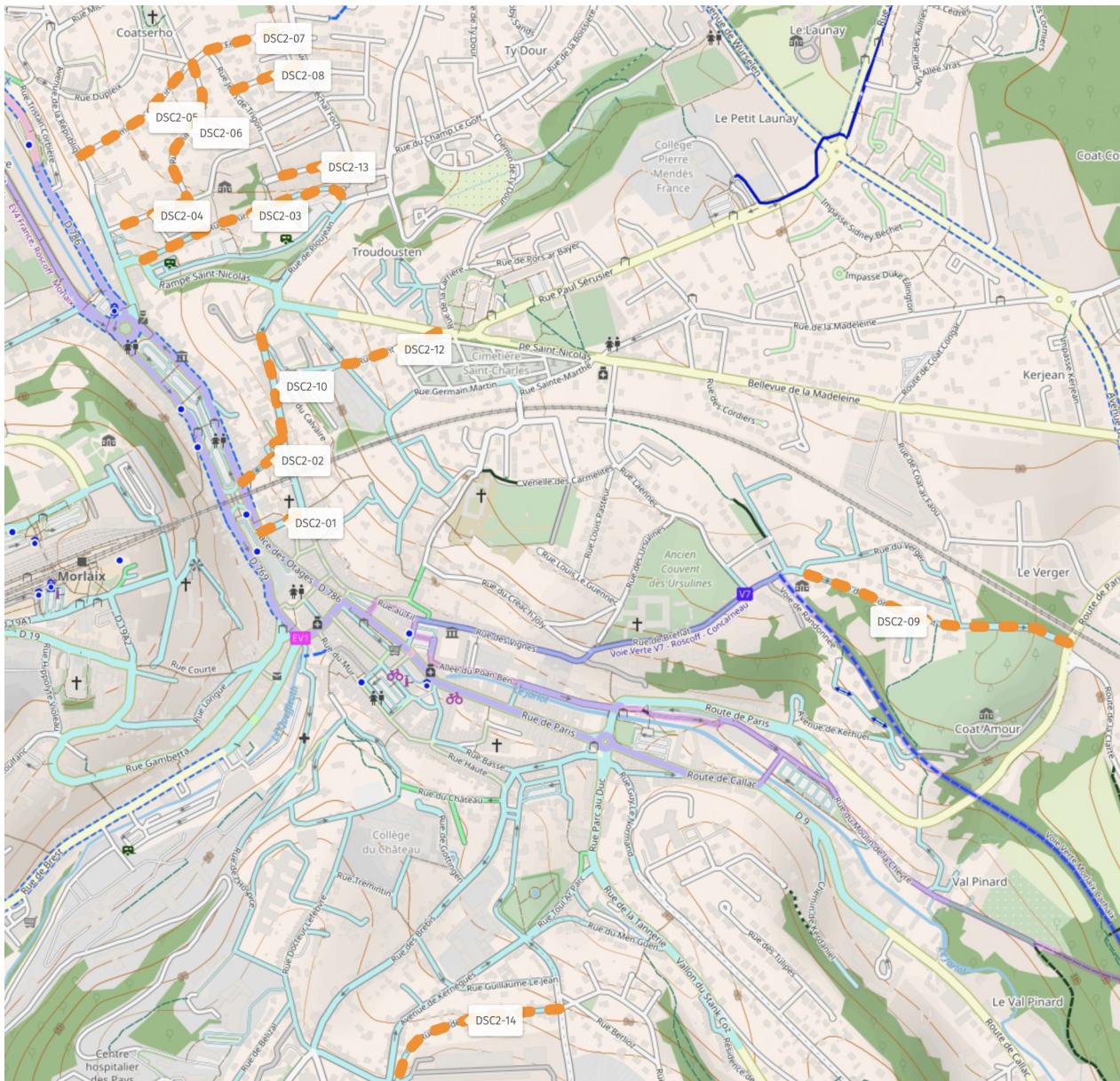
Code APAV	Longueur en mètres	Description
DSC1-14	165	Rue Ange de Guernisac Possibilité d'en faire une Zone de Rencontre, voire une Aire Piétonne - les cyclistes ne doivent pas gêner les piétons sur cette aire préservée de la circulation motorisée DSC projeté par services techniques nov2023
DSC1-15	25	Venelle au Son Possibilité d'en faire une Zone de Rencontre, voire une Aire Piétonne - les cyclistes ne doivent pas gêner les piétons sur cette aire préservée de la circulation motorisée DSC projeté par services techniques nov2023
DSC1-17	50	Rue du Pont Notre Dame Possibilité d'en faire une Zone de Rencontre, voire une Aire Piétonne - les cyclistes ne doivent pas gêner les piétons sur cette aire préservée de la circulation motorisée (sauf nombreux automobilistes qui viennent se garer pour la pharmacie ou autre...) DSC projeté par services techniques nov2023
DSC1-18	110	Grand Rue Possibilité d'en faire une Zone de Rencontre, voire une Aire Piétonne - les cyclistes ne doivent pas gêner les piétons sur cette aire préservée de la circulation motorisée DSC projeté par services techniques nov2023
DSC1-19	270	Rue du Mur Possibilité d'en faire une Zone de Rencontre, voire une Aire Piétonne - les cyclistes ne doivent pas gêner les piétons sur cette aire préservée de la circulation motorisée DSC projeté par services techniques nov2023
DSC1-20	80	Rue Traverse Possibilité d'en faire une Zone de Rencontre, voire une Aire Piétonne - les cyclistes ne doivent pas gêner les piétons sur cette aire préservée de la circulation motorisée DSC projeté par services techniques nov2023
DSC1-21	165	Rue du Champ Le Goff Sur itinéraire « ligne 3 » du réseau itiVéloMorlaix
DSC1-22	160	Rue du Moulin de la Chèvre Sens interdit sauf riverains, ajouter panonceau "sauf vélo"
DSC1-23	250	Rue du Général Le Flô Pour les riverains à vélo, rejoindre rapidement la voie d'accès au port sans faire tout le tour du PEM a du sens... c'est tout l'intérêt du DSC mais gros travail à réaliser pour sécuriser le coude, accidentogène (accident 17/09/2021)
DSC1-25	50	Venelle du Créou Trafic extrêmement faible, usage déjà établi
DSC1-26	345	Rue du Verger Quartier résidentiel, pas de trafic de transit, usage déjà établi



4 - Doubles Sens Cyclables à instaurer phase 2 (2620m)

La liste des DSC ici indiqués correspond à la proposition APAV, coordonnée avec la proposition de Réseau Vélo Idéal « ItiVéloMorlaix » de 2025 : la mise en oeuvre de ces DSC correspondrait à une 2e phase d'aménagements

Code APAV	Longueur en mètres	Description
DSC2-01	75	Rampe St Melaine Sur itinéraire « ligne 4 » du réseau itiVéloMorlaix Etroit
DSC2-02	110	Grande Venelle
DSC2-03	360	Rue Maurice Le Luc Pas de panneau à l'entrée, pas de marquage au sol. L'instauration d'un DSC est à étudier compte tenu de la configuration de la rue en pente + stationnement résidentiel
DSC2-04	140	Rue Jean-Yves Guillard Entre la rue Emile Cloarec et l'avenue de la République
DSC2-05	230	Chemin des Capucins Pas de panneau à l'entrée, pas de marquage au sol. L'instauration d'un DSC est à étudier compte tenu de la configuration de la rue en pente + stationnement résidentiel
DSC2-06	245	Rue Emile Cloarec Entre la rue François Mel et la rue Jean-Yves Guillard
DSC2-07	140	Rue François Mel Entre la rue du Maréchal Foch et la rue Jean de Trigon, sens unique instauré avec un panneau "interdit cyclistes" (dans une zone 30), sans justification possible autre que le stationnement alterné
DSC2-08	120	Rue de Troudousten Entre la rue du Maréchal Foch et la rue Jean de Trigon, sens unique instauré sans panneau "interdit cyclistes" dans une zone qui devrait être une zone 30, sans justification possible
DSC2-09	450	Rue de la Fontaine au lait Itinéraire permettant de s'extirper du trafic de la route de Paris
DSC2-10	165	Rue de Ploujean
DSC2-12	160	Rue St Charles Pente légère, excellente co-visibilité
DSC2-13	110	Rue de Penanrue Très étroite, trafic limité, vitesses très faibles La rue Jean de Trigon est déjà dans sa partie Sud une Zone de Rencontre, avec un DSC de fait
DSC2-14	315	Rue Waldeck-Rousseau Trafic résidentiel, limité, difficulté = les trottoirs avec bordures

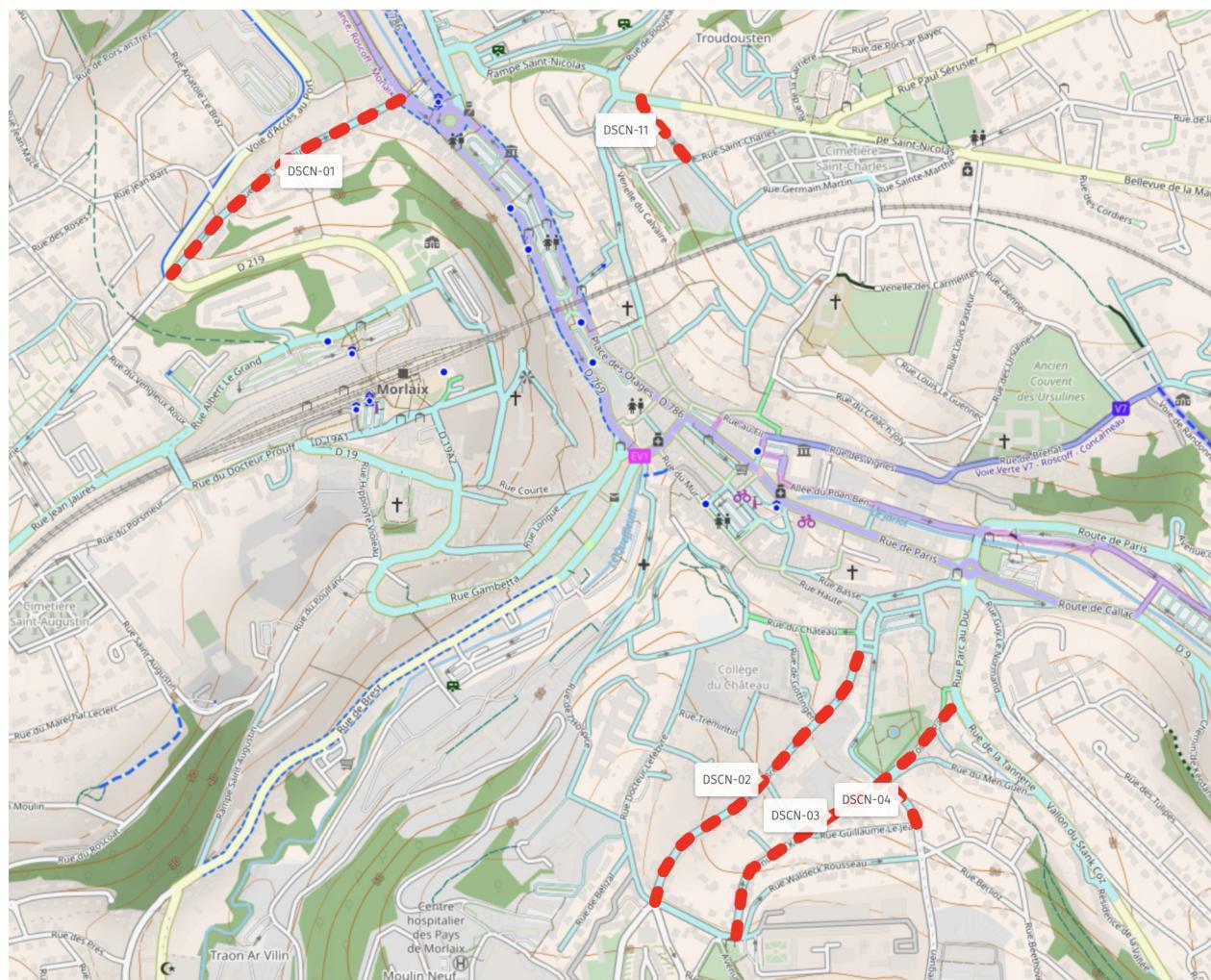


5 - Doubles Sens Cyclables non conseillés ou à interroger (1645m, hors quartier St Fiacre)

La liste des DSC ici indiqués correspondent à des sens interdits où l'association APAV ne conseille pas le passage en DSC, ou s'interroge sur leur pertinence.

A Morlaix, le quartier "Kernéguès-St Fiacre" est à "travailler" – non inclus ici.

Code APAV	Longueur en mètres	Description
DSCN-01	440	Rue de la Villeneuve (ancien DSC dans les années 2000)
DSCN-02	510	Rue des Brebis
DSCN-03	500	Avenue de Kernéguès + Rue Toul Ar Parc
DSCN-04	80	Rue de Kerveguen
DSCN-11	115	Rue du Hent Coz Stationnement longitudinal Desserte d'école



6 – Références

Les fiches citées ci-dessous sont issues du [Cerema](#) – Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement (anciennement Certu, Centre d’études sur les réseaux, les transports, l’urbanisme et les constructions publiques) ; elles sont téléchargeables gratuitement après inscription.

- Diaporama « La mise à double-sens cyclable - Aspect techniques et réglementaires », Thomas Jouannot CEREMA/Territoires et Ville - Rennes, 15 octobre 2015
- « Plus de cohérence dans le déploiement du double-sens cyclable dans les voies limitées à 30 km/h ou moins », Cerema, PAMA Fiche n° 01 - Septembre 2015
- « Les double-sens cyclables », Certu, Fiche Vélo n°06, novembre 2009
- « Double-sens cyclable en rues « étroites » - Perpignan (66) », Certu, Fiche Vélo n°23, mai 2011
- « Démarche de mise à double-sens cyclable », Certu, Fiche Vélo n°29 - Le cas de Lille Métropole Communauté urbaine, juillet 2013
- « Le double-sens cyclable dans les rues limitées à 50 km/h - L’expérience de quatre agglomérations françaises », Cerema, Fiche Vélo n° 34, Janvier 2015
- « Rendre sa voirie cyclable, Les clés de la réussite », Cerema, mai 2021

Toutes les données de DSC proposées sont à retrouver sur la [carte uMap spécifique « Schéma vélo idéal de l’APAV »](#), en allant cocher « visible » les calques sur les DSC (4 calques).

Morlaix, le 16/02/2025

Rédacteur : Benoît Groleau, co-président, avec relecture de l’ensemble du CA de l’APAV